

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Band: - (1898)
Heft: 2

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-239087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 24 Mars 1898, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^o Communications du Comité.

Une coquille s'est glissée dans le dernier numéro du Bulletin, page 4 ; au lieu de « avant que les caractères se soient *destinés* » il faut lire *dessinés*.

Comme les années précédentes, nous avons reçu du Département un envoi d'ouvrages pédagogiques choisis parmi ceux récemment parus. Ces livres seront mis en circulation dès qu'ils seront reliés.

2^o Rapport de M. Golay sur la seconde question à l'étude pour le congrès de Bienne.

M. *Golay* donne lecture du rapport inséré plus loin.

M. *le Président* remercie vivement M. *Golay* pour la conscience avec laquelle il s'est acquitté du mandat que lui avait confié notre Société.

Les conclusions du rapport sont mises en discussion.

Les 2 premières sont adoptées à l'unanimité.

En ce qui concerne la troisième, M. *Pesson* propose que